

2023



Société anonyme à conseil d'administration au capital de 623.557,625 euros
Siège social : 895 rue de la Vieille Poste, Parc Majoria-Pompignane - Immeuble La
Lóna,
34000 Montpellier
793 342 866 RCS Montpellier

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2023

1	PRESENTATION DE LA SOCIETE – ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION - Actionnariat.....	3
1 1	Description de l'activité de VOGO	3
1 2	Conseil d'administration	4
1 3	Comités.....	4
1 4	Direction.....	5
1 5	Actionnariat	5
2	RAPPORT semestriel d'activité.....	7
2 1	Activité et faits marquants de la période.....	7
2 2	Evènements postérieurs au 30 juin 2023	13
2 3	Principaux facteurs de risques.....	13
3	COMPTE SEMESTRIELS CONSOLIDES AU 30 JUIN 2023	15
3 1	Bilan	15
3 2	Compte de résultat	16
3 3	Tableau des flux de trésorerie	17
3 4	Tableau des variations des capitaux propres	18
3 5	Annexes des comptes semestriels	19
4	Déclaration du responsable du rapport financier semestriel	43

1

VOGO

PRESENTATION DE LA SOCIETE - ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

- 1.1. Description de l'activité de VOGO
- 1.2. Conseil d'administration
- 1.3. Comités
- 1.4. Direction

1 | PRESENTATION DE LA SOCIETE – ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION - ACTIONNARIAT

1 | 1 Description de l'activité de VOGO

Créée en 2013 par les fondateurs de la société NETIA (revendue à ORANGE en 2008), VOGO développe, commercialise et distribue une solution de diffusion live de contenus audiovisuels basée sur une technologie de traitement de flux vidéo. Cette solution vise à améliorer l'expérience des spectateurs au travers de contenus multi-caméras à la demande en *live* ou en *replay* tout en offrant des outils audio et vidéo d'analyse à destination des professionnels.

En 2014, la Société lance VOGO SPORT, permettant aux spectateurs, au sein d'une enceinte sportive ou lors d'un événement *outdoor*, d'accéder à du contenu audiovisuel live au travers d'une application mobile ou tablette. Cette version « Spectateurs » permet aux utilisateurs d'accéder instantanément et en temps réel, via leurs terminaux (smartphones, tablettes ou ordinateurs), aux prises de vue des différentes caméras filmant l'événement. L'application offre de nombreux services comme le *replay*, le zoom ou encore le ralenti.

Présentation de l'interface VOGO SPORT



Une version de VOGO SPORT dédiée aux professionnels a également été lancée en 2017, pour les médecins, arbitres, entraîneurs et journalistes. Celle-ci leur permet de bénéficier d'une vision *live* et détaillée des actions, en toute mobilité et autonomie. Les professionnels ont accès à davantage de flux vidéo leur permettant un suivi du match en mosaïque, tout en bénéficiant de la possibilité d'enregistrer des actions. Plusieurs outils facilitent la navigation et l'analyse du jeu à l'image de l'option « Flag »¹ ou du visionnage image par image.

La technologie de la Société, issue de deux années de recherche et développement et faisant l'objet de quatre brevets déposés en France, permet de distribuer du contenu audiovisuel en temps réel sur des terminaux (smartphones, tablettes ou ordinateurs) à des milliers de personnes regroupées dans une même enceinte.

VOGO est une Sportech qui s'inscrit dans la tendance du *Smart Stadium* (Le *Smart Stadium* ou l'expérience fan *live* est réinventée) en offrant une solution de diffusion *live* de contenus audiovisuels aux fans et aux professionnels de

¹ L'option *Flag* permet de marquer les vidéos enregistrées afin d'identifier certains éléments clés d'analyse à posteriori

l'industrie du sport. La transformation de l'enceinte sportive en un lieu connecté de divertissement pour les spectateurs n'est intervenue que récemment.

Dans le cadre de son offre VOGO SPORT, tant à destination des particuliers que des professionnels de l'industrie du sport, la Société s'adresse aux clubs de sport professionnels, aux ligues sportives professionnelles, aux fédérations sportives, mais également aux opérateurs d'enceintes sportives et aux organisateurs d'événements sportifs professionnels. VOGO déploie ses solutions aussi bien en France qu'à l'étranger notamment grâce à son réseau d'agents, de distributeurs et d'intégrateurs.

En octobre 2019, VOGO acquiert les activités Vokkero auprès du groupe Adeunis². Vokkero est la référence en matière de systèmes de communication pour équipes mobiles, dans le sport professionnel, l'industrie et les services. Sa mission est de contribuer à améliorer les prises de décision, dans des milieux où la communication d'équipe est la clé du succès.

1 | 2 Conseil d'administration

A la date du présent document, la composition du Conseil d'administration de la Société est la suivante :

Président du conseil d'administration :	Christophe CARNIEL
Administrateurs :	Pierre KEIFLIN
	Daniel DEDISSE
	Véronique PUYAU
	Pascal SAGUIN
	Anthony PARKER
	Claudia ZIMMER (Administrateur indépendant)
	Stéphanie GOTTLIB-ZEH (Administrateur indépendant)
	La société ABEO, représentée par Olivier ESTEVES ³
Censeur :	La société IRDI/SORIDEC, représentée par Geneviève BLANC

1 | 3 Comités

A la date du présent document, aucun comité n'a été institué par le Conseil d'administration. Toutefois, les statuts (article 18) et le règlement intérieur prévoient la possibilité pour le Conseil d'administration d'instituer des comités ad hoc.

² Cf. communiqué de presse du 31 octobre 2019.

³ Depuis l'Assemblée générale du 19 avril 2023

1 | 4 Direction

A la date du présent rapport, la composition de la Direction est la suivante :

Directeur Général	Christophe CARNIEL
Directeur Général Délégué	Pierre KEIFLIN
Directeur Général Délégué	Daniel DEDISSE
Directeur Général Délégué	Pascal SAGUIN
Directeur Administratif & Financier	Véronique PUYAU (prestataire externe)
Directeur VOKKERO	Bertrand MILLION
Vice-Présidente Business Development & Sales Europe	Barbara DESMAREST

1 | 5 Actionnariat

Au 30 juin 2023, la répartition de l'actionnariat était la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote théoriques	% des droits de vote
SAS TWO C ⁽¹⁾	647 835	12,99%	1 202 935	16,78%
SAS ESPE ⁽²⁾	589 260	11,81%	1 178 520	16,44%
Daniel DEDISSE	267 699	5,37%	535 398	7,47%
Véronique PUYAU	74 600	1,50%	149 200	2,08%
Sous-total fondateurs	1 579 394	31,66%	3 066 053	42,76%
IRDI/SORIDEC	30 072	0,60 %	30 072	0,60%
Jeremie LR	60 144	1,21%	120 288	1,68%
Sous total investisseurs institutionnels	90 216	1,81%	150 360	2,10%
ABEO	869 566	17,43%	869 566	12,13%
Flottant	2 449 285	49,10%	3 083 651	43,01%
TOTAL	4 988 461	100%	7 169 630	100%

⁽¹⁾ Société dont le capital est détenu à 66,6% par Monsieur Christophe Carniel, Président Directeur Général de VOGO.

⁽²⁾ Société dont le capital est détenu à 95% par Monsieur Pierre Keiflin, Directeur Général Délégué de VOGO.

2



RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

2.1. Activité et faits marquants de la période

2.2. Evènements postérieurs au 30 juin 2023

2.3. Principaux facteurs de risque

2 | RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

Dans le présent rapport, le terme « Groupe » désigne la société Vogo SA et ses filiales 9328-9601 Québec Inc (Canada), Vogo NA (Etats-Unis), Vogo UK (Royaume- Uni) et Vogoscope SAS, les termes « VOGO » ou la « Société » désignent la société VOGO. Le terme « QUEBEC INC » désigne la société 9328-9601 Québec Inc. Le terme « VOGO NA » désigne la société Vogo NA. Le terme « VOGO UK » désigne la société Vogo UK. Le terme « VOGOSCOPE SAS » désigne la société Vogoscope SAS.

2 | 1 Activité et faits marquants de la période

2.1.1 Éléments juridiques

Le premier semestre 2023 a été marqué par les événements suivants :

Lors de sa réunion du 6 février 2023, le Conseil d'administration a constaté l'acquisition définitive de 8.800 actions gratuites attribuées le 27 septembre 2021 et le 10 décembre 2021 sur délégation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 4 juin 2021 (21^{ème} Résolution) dans le cadre des Plans d'attribution gratuite d'actions 2021-3 et 2021-4, la condition de présence opposable à l'ensemble des bénéficiaires de ces Plans étant satisfaite par chacun d'eux au terme de la période d'acquisition, soit le 31 décembre 2022 pour le Plan d'attribution gratuite d'actions 2021-3 et le 10 décembre 2022 concernant le Plan d'attribution gratuite d'actions 2021-4 .

Ces 8.800 actions gratuites ont été livrées aux bénéficiaires au travers d'une augmentation du capital de la Société d'un montant nominal de 1.100 euros par émission de 8.800 actions nouvelles de 0,125 euro de valeur nominale chacune.

Le Conseil d'administration réuni le 3 avril 2023 a constaté la caducité de 2.400 BCE-2021-1 émis et attribués par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 12 avril 2021 sur délégation de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 5 juin 2020. Le 19 avril 2023, l'Assemblée générale des actionnaires a décidé une augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 108.695,75 euros par voie d'émission de 869.566 actions ordinaires nouvelles de 0,125 euro de valeur nominale chacune, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de la société ABEO.

Le Conseil d'administration en date du 19 avril 2023 a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée générale des actionnaires du 19 avril 2023 par l'émission de 869.566 actions nouvelles intégralement souscrites et libérées en totalité par la société ABEO.

L'Assemblée générale des actionnaires réunie le 19 avril 2023 a également nommé la société ABEO représentée par Monsieur Olivier nouvel administrateur de la Société. Lors de sa réunion du 12 juin 2023, l'Assemblée générale des actionnaires a décidé de procéder au renouvellement du mandat de Madame Véronique PUYAU en qualité d'administrateur de la Société.

Par une décision du 12 juin 2023, le Président Directeur Général agissant sur délégation du Conseil d'administration en date du 12 avril 2021, a constaté l'acquisition définitive de 20.000 actions gratuites attribuées le 12 avril 2021 par le Conseil d'administration sur délégation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 5 juin 2020 (19^{ème} résolution) dans le cadre du Plan d'attribution gratuite d'actions 2021-1, la condition de de présence opposable à l'ensemble des bénéficiaires de ce Plan étant satisfaite par chacun d'eux au terme de la période d'acquisition, soit le 12 avril 2023.

Ces 20.000 actions gratuites ont été livrées aux bénéficiaires au travers d'une augmentation du capital de la Société d'un montant nominal de 2.500 euros par émission de 20.000 actions nouvelles de 0,125 euro de valeur nominale chacune.

A la suite de ces augmentations de capital et à la date du présent rapport, le capital social de la Société s'élève à 623.557,625 euros et est divisé en 4.988.461 actions de 0,125 euro de valeur nominale chacune.

2.1.2 Projets de recherche

La Société travaille sur trois principaux projets de R&D. Le premier dénommé « VoK23 » est dédié à la gamme de nos produits audio, le second « IA5 » concerne les solutions vidéo et enfin le projet Diagsport faisant appel non seulement à notre savoir en matière de signal audio et vidéo mais aussi à des expertises de pointe du monde scientifique, industriel et technologique.

Le projet « Vok23 » :

Ce projet doit permettre à VOGO d'augmenter son avance technologique en développant des algorithmes d'intelligence artificielle pour le traitement de la parole et une nouvelle plateforme hardware (basée sur de la SDR – Software Defined Radio) offrant une meilleure résilience aux perturbations radiofréquences. Le programme est dimensionné à 1.3M€ sur 3 ans et fait l'objet d'une subvention et d'une avance remboursable sous forme d'un PIA3 régionalisé d'un montant total de 400K€ dont 200K€ reste à obtenir.

Les travaux effectués jusqu'à présent ont démontré des performances de transmission radio fortement améliorées : les débits sont doublés et la résistance aux perturbateurs co-canaux augmentée de 12dB. Les développements ont démarré concernant l'architecture du futur produit et ses composants logiciels. De plus, l'équipe a démarré l'intégration des technologies radio sur un processeur embarqué spécialisé de type FPGA (Field programmable gate arrays - réseaux logiques programmables), nouvelle activité R&D qui ouvrira de nombreuses évolutions possibles dans le futur.

Les travaux de compression de la parole ont quant à eux conduit à la conception d'algorithmes de deep learning qui permettent de diviser les débits utiles par 10 par rapport aux technologies traditionnelles. Ces algorithmes présentent des faiblesses, notamment face aux environnements bruyants rencontrés dans le sport et l'industrie. Pour poursuivre les travaux, un projet de thèse CIFRE en partenariat avec le CNRS GIPSA-lab a été construit et défendu. Il a démarré en septembre 2022.

La connectivité est un enjeu essentiel pour la gamme de produits de télécommunication Vokkero, notamment avec l'avènement de la VAR (Video assistant referee) qui requiert une interaction live et dynamique entre les arbitres sur le terrain et les arbitres vidéo au replay center, parfois distants de plusieurs centaines de Kilomètres. Depuis 2 ans, un nouveau produit est en développement : l'Elite Smart Gateway (ESG). Cette gateway permet d'interfacer les réseaux radio Vokkero à tout type de réseau classic : VOIP (Voice over IP) et Dante notamment. Par ailleurs, elle est accompagnée d'un service de monitoring de l'état de santé du réseau, permettant aux techniciens une activité de maintien en conditions opérationnelles optimisée et assistée. En 2022, le produit a atteint un niveau de maturité suffisant pour réaliser des essais terrains qui se sont avérés concluants. Enfin, la stabilisation du produit et sa mise en production ont été menées à terme.

Le projet « IA5 » :

En matière d'applications et de positionnement marché, et grâce à l'intégration de l'Intelligence Artificielle (IA), des fonctionnalités «pro» destinées à la santé des sportifs (commotions cérébrales, etc.) ou à l'arbitrage vidéo pourront ainsi être démocratisées dans des championnats non-élites et externalisées dans des sites spécialisés. Pour mettre en œuvre le projet « IA5 » sur 2020, un contrat de collaboration a été signé avec le centre de recherche et d'innovation CEA Tech, impliquant les équipes du CEA-LIST à Saclay et celles de CEA Tech en Occitanie. Le soutien de la Bpifrance assure le financement de près de la moitié de ce plan R&D volontaire, dont le montant total approche les 4 M€.

Nous développons des algorithmes de deep learning permettant d'émuler des caméras de haute résolution et à haute fréquence d'acquisition des images, depuis des caméras TV standard. L'objectif, en plus de la qualité de la visualisation, est de mettre en exergue des informations sémantiques particulières : les numéros des joueurs, leur visage, positionnement dans l'espace, trajectoire de la balle... Ces informations seront utiles au développement d'applications qui sont en lien direct avec nos marchés : nous souhaitons en effet proposer une solution d'arbitrage audio et vidéo qui soit complète (communication audio, détection de hors-jeu, de but, auto-réalisation de replay...) mais légère à exploiter. La solution technologique choisie pour y parvenir est d'automatiser un maximum des fonctionnalités et notamment via les techniques de mathématiques appliquées et de deep learning. Les travaux

menés jusqu'à présent démontrent les fonctionnalités de Zoom (x2, x4, x8, x16) et de Slowmotion (x2, x4, x8) dans une certaine mesure. La robustesse des algorithmes sera améliorée en contexte sportif sur l'année 2022 et 2023 à travers notamment de nouvelles campagnes de mesure spécifiques. Un outil d'évaluation systématique de la qualité des images générées a par ailleurs été prototypé et son développement se poursuit. Il permet de contrôler l'universalité des performances des algorithmes conçus.

L'équipe s'emploie à automatiser la détection de hors-jeu et ainsi faciliter le déploiement de cette fonctionnalité dans un cadre de VAR Light. Cela fait intervenir le développement d'une solution de détection d'événements, qui permettra notamment à l'arbitre de voyager dans le flux vidéo facilement d'une passe à l'autre pour ainsi se positionner au moment où un diagnostic est nécessaire. En complément, une technologie d'homographie automatique est en cours de développement, afin de pouvoir géolocaliser les joueurs sur le terrain sans l'intervention d'un technicien formé à cette tâche.

Trois postes sur des profils de type ingénieurs de recherche en mathématiques appliquées ont été pourvus, dont un en 2022 et les 2 autres en 2023.

En 2022 a démarré également une nouvelle activité : La conception d'un système d'acquisition vidéo permettant la visualisation panoramique d'un terrain de sport, associé à un algorithme qui officie en tant que « réalisateur automatique ». Ce produit permettra aux événements de ligues secondaires d'être filmés de manière autonome. Fin 2022, la phase de conception pour constituer une vue panoramique à partir de plusieurs objectifs a été démontrée. Les travaux 2023 consistent en l'intégration logicielle et l'assemblage mécanique de prototypes afin d'éprouver la solution en conditions réelles : l'arbitrage vidéo ainsi que le coaching. Ces travaux sont les prémices du projet METASPORT.

Enfin, des travaux se poursuivent autour du protocole HIA (Head Injury Assessment) dans le Rugby : l'objectif est de proposer aux médecins en bord de terrain des séquences vidéo analysées en live, dans lequel des collisions où des postures de joueurs sont potentiellement révélatrices d'une commotion. Les briques technologiques au cœur de ces travaux sont en cours de développement (détection et suivi de joueurs, détection de plaquage...). Ces travaux sont les prémices du programme Diagnosticsport.

Le projet Diagnosticsport :

Dès sa création, VOGO a placé la santé et la protection des athlètes au cœur de ses solutions en développant des technologies vidéo à destination des professionnels permettant d'optimiser l'efficacité des protocoles existants en matière de détection des commotions cérébrales survenant lors de la pratique sportive. Cette expertise s'illustre en particulier dans les partenariats déployés depuis plus de 5 ans avec la Ligue Nationale de Rugby pour les rencontres du Top 14 et de Pro D2. Fort de cette légitimité acquise sur les terrains, une nouvelle ambition s'est rapidement imposée : réfléchir à une solution intégrée et clefs en main de détection et d'accompagnement des commotions cérébrales pour tous les sportifs professionnels ou amateurs, toutes disciplines confondues en pratique collective (Football, Rugby, ...) et individuelle (Equitation, Cyclisme, Sports de glisse, Judo et autres sports de combat ...). La mobilisation des clubs et des fédérations a été immédiate avec l'adhésion du club de rugby à XIII des Dragons Catalans, de la Fédération Française de Football, de la Fédération Française de Judo, de la Ligue Régionale d'Ile de France de Rugby ainsi que de la Fédération Française de Rugby.

5 millions de sportifs font face au risque d'une commotion cérébrale en France et 100 millions en Europe et aux Etats-Unis où elle est considérée comme un « fléau national » par les instances médicales. Contrairement aux idées reçues, elle concerne la plupart des sports collectifs avec une prévalence accrue pour les femmes et les jeunes de moins de 20 ans. Et trop souvent, les conséquences médicales et économiques peuvent être lourdes pour les personnes et la collectivité.

Face à cette situation, il devient prioritaire d'apporter des solutions permettant d'augmenter la détection des lésions en complément des protocoles existants, tout en développant la recherche de bonnes pratiques pour minimiser les accidents. Cette urgence est aujourd'hui largement partagée par les responsables médicaux, les organisations fédérales et les athlètes dans un contexte de médiatisation croissante du sujet et d'augmentation des données scientifiques disponibles sur le sujet.

L'ambition du Groupe est l'élaboration d'une solution innovante permettant de faciliter les prises de décision des personnels médicaux et des acteurs de terrain. Cette solution doit répondre à des impératifs de simplicité d'utilisation et de facilité de déploiement avec un objectif simple : améliorer les taux de détection des commotions et leur prise en charge en complément des protocoles existants, tout en permettant un suivi de tous les pratiquants commotionnés dans la durée, avec l'objectif d'une reprise de l'activité sportive dans les meilleures conditions de sécurité.

Au sein du monde académique et de la recherche, le groupe pourra s'appuyer sur les recherches de pointe et l'innovation du CNRS à travers le laboratoire Sys2Diag 1 (CNRS / ALCEN) dans le domaine du diagnostic médical ; sur l'expertise en modélisation biomécanique des impacts et de leurs conséquences de l'Institut de Biomécanique Humaine Georges Charpak d'Arts et Métiers Sciences et Technologies ; sur l'expertise des équipes de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris du Professeur Decq de l'hôpital Beaujon en neurochirurgie et commotions cérébrales associées avec le service d'Epidémiologie et de biostatistiques de l'hôpital Bichat ; et sur les compétences en neuropsychologie et neurosciences cognitives des laboratoires PSITEC de l'Université de Lille et VAC de l'université de Paris.

Ces travaux de recherche seront valorisés par les différents partenaires industriels et technologiques. Chef de file du consortium, Vogo apportera son savoir-faire dans le traitement du signal vidéo et audio pour l'étude des impacts, Move in Med sa capacité d'agrégation de l'ensembles des résultats et diagnostics, et SkillCell son expérience déjà validée avec le projet EasyCov en développement de tests portables et rapides.

En 2022, une étude de faisabilité technique a été réalisée conjointement avec le Pr. Decq dans un cas d'ataxie au Judo, conduisant à l'élaboration d'un programme technique qui démarrera fin 2023. Ce travail s'inscrit dans le sous-projet DISNum (Diag-in-sport numérique), mené avec Move in Med ainsi que l'IBHGC (Institut de Biomécanique humaine Georges Charpak) et focalisé sur la modalité vidéo et la numérisation du profil santé des athlètes.

Le projet METASPORT :

VOGO a rejoint en 2022 le projet porté par le FCG (Football club de Grenoble rugby), destiné à optimiser les entraînements de ses athlètes.

Une première ambition du projet est de développer une solution numérique non intrusive, permettant de quantifier la performance des athlètes et d'interagir de manière optimisée pour l'améliorer (progrès techniques sur les gestes et sur l'efficacité au poste, stratégies de récupération physique). VOGO a pour objectif de quantifier la performance des athlètes à partir de flux vidéo uniquement, éliminant tout appareil porté par les athlètes. Ce projet inclut l'IBHGC (Institut de Biomécanique humaine Georges Charpak) qui aura pour mission de caractériser la cinématique articulaire propre à chaque athlète, proposant ainsi un profil unique. La société Drillight propose quant à elle un cône connecté et possédant des actuateurs lumineux et sonores, permettant de créer des parcours adaptatifs et conçus spécifiquement pour chaque athlète.

De plus, la seconde ambition de ce projet est d'améliorer l'expérience du fan, en l'impliquant davantage dans la réussite de ses athlètes préférés. Pour cela, la numérisation des données de performances a pour vocation, via une solution NFT (Non fongible token) développée par la société Genezys, de permettre au sportif de communiquer sur son image, au club de communiquer sur ses sportifs, et au fan de sponsoriser ses athlètes préférés en achetant des goodies numériques (tels que des cartes Panini) qui lui donneront accès à des avantages physiques (places gratuites, consommations...).

Les travaux ont démarré en 2022. VOGO, déjà présent sur le « living lab » que représente le site d'entraînement du FCG (Football club de Grenoble rugby), a équipé les lieux de caméras et procède à des phases de qualification.

2.1.3 Management et organisation

Le management et l'organisation du Groupe sont décrits aux sections 1.2 et 1.4 du présent rapport.

2.1.4 Développement commercial

Sur le premier semestre 2023, le chiffre d'affaires de VOGO s'établit à 4,5 M€ en repli de 24% par rapport à la même période en 2022. Le semestre a été marqué par une transition du modèle d'affaires dans le sport avec la multiplication des commandes prises sur un modèle récurrent.

Revenues	1SE2023	Var. %	Rep. %	1SE2022	Rep. %
Total	4 487 926	-24%	100%	5 871 371	100%
Sport	3 712 650	-19%	83%	4 576 061	78%
Industrie	775 276	-40%	17%	1 295 310	22%

Sur le marché du sport (83% de l'activité du semestre), le chiffre d'affaires affiche un repli de 19% à 3,7 M€ contre 4,6 M€ au premier semestre 2022. Cette évolution doit être appréciée au regard de la contribution croissante des commandes signées dans le cadre de contrats récurrents pour des périodes d'engagement de 3 à 5 ans. Si la mise en œuvre de ce nouveau modèle, encouragé par une part importante des nouveaux clients, impacte le chiffre d'affaires à court terme, elle offre trois avantages décisifs pour VOGO :

- Une hausse de la contribution des revenus récurrents (vs des ventes pures), sans impact sur la rentabilité des affaires
- Une hausse de la contribution des commandes réalisées en direct avec les donneurs d'ordre de premier ordre
- Une fidélisation renforcée du portefeuille clients avec un potentiel important d'extension des ventes de solutions technologiques audio et vidéo sur la base installée.

Au-delà de cette évolution du modèle d'affaires, l'activité du semestre a été marquée par l'obtention fin juin de la certification des solutions d'arbitrage professionnelles audio et vidéo dans le football pour une période de 4 ans. Elle ouvre la voie à de nouveaux contrats avec les fédérations et conforte la place centrale occupée par VOGO dans l'univers du sport. Au premier semestre, l'attente de cette certification a généré des décalages dans l'exécution de plusieurs commandes. Le rattrapage sera opéré dès le second semestre et viendra soutenir l'activité des prochains mois.

Sur le marché de l'industrie (17% de l'activité du semestre), le chiffre d'affaires reflète le contexte économique général en demi-teinte, se traduisant par un attentisme accru dans les décisions d'investissement chez les clients. Le chiffre d'affaires ressort ainsi à 0,8 M€ contre 1,3 M€ au premier semestre 2022. Toutefois, une amélioration est attendue dès le second semestre grâce au renforcement de l'équipe commerciale et à la prise de conscience du monde industriel de l'importance des solutions audio pour assurer la sécurité, la protection et le confort des collaborateurs. Ce dernier sujet ressort en effet comme un élément clé dans les stratégies RSE des entreprises industrielles.

Revenues	1SE2023	Var.%	Rep.%	1SE2022	Rep.%
Total	4 487 926	-24%	100%	5 871 371	100%
EMEA	3 903 235	-18%	87%	4 772 019	81%
North America	452 991	-48%	10%	863 128	15%
South America	20 963	-62%	0%	55 102	1%
Asia Pacific	110 738	-39%	2%	181 123	3%

En termes géographiques, les évolutions constatées reflètent également la transformation engagée du modèle d'affaires et les décalages de commandes constatés sur le semestre. L'international continue de concentrer une part importante de l'activité avec plus de 73% du chiffre d'affaires. La zone EMEA (représentant 87% de l'activité) est en repli de 18% par rapport à la même période en 2022 avec un chiffre d'affaires de 3,9 M€. De son côté, la zone US (10% du chiffre d'affaires du semestre) particulièrement sensible au modèle TaaS, affiche un chiffre d'affaires de 0,5 M€ à comparer aux 0,9 M€ réalisés sur le premier semestre 2022. Sur l'ensemble des zones, les perspectives restent pour autant favorables, confortées par la qualité du carnet de commandes et des discussions en cours sur de nombreux projets en phase avancée.

2.1.5 Propriété intellectuelle

Le lecteur est invité à se référer au chapitre 11 du Document de Base de la Société enregistré par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 29 octobre 2018 sous le numéro I.18-069. Des exemplaires de ce document sont disponibles sans frais au siège social de la Société, 895 rue de la Vieille Poste, Parc Majoria-Pompignane - Immeuble La Lóna, 34000 Montpellier, sur son site Internet (www.vogospport.com), ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Depuis l'enregistrement du Document de Base de la Société, les brevets n°1558670 et n°1559299 obtenus en France ont été délivrés aux Etats-Unis. Le brevet n°1559299 a également été délivré en Chine et à Singapour.

Le Groupe dispose également de quatre brevets supplémentaires relatifs aux systèmes audios ce qui porte le total de brevets détenus à huit au 30 juin 2023.

2.1.6 Éléments financiers

Les principaux éléments financiers du 1^{er} semestre 2023 sont traités de manière approfondie dans les annexes des comptes au 30 juin 2023.

2.1.7 Conventions réglementées, principales transactions entre parties liées

Lors de sa réunion du 7 février 2022, le Conseil d'administration avait autorisé la conclusion d'un contrat de travail entrant dans le champ d'application de l'article L.225-38 du Code de commerce entre la Société et Monsieur Pierre KEIFLIN, administrateur et Directeur général délégué. Néanmoins, la conclusion de ce contrat n'est jamais intervenue.

Par ailleurs, aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue durant les six premiers mois de l'exercice en cours.

2.1.8 Situation des capitaux propres au 30 juin 2023

Les comptes de l'exercice au 30 juin 2023 font apparaître des capitaux propres de 9 866 K€.

2.1.9 Facteurs de risques

Malgré un contexte marqué par la guerre en Ukraine, l'impact de ce conflit sur la trajectoire de croissance de VOGO est faible mais constitue un point de vigilance.

La crise des semi-conducteurs continue de générer quelques tensions sur les approvisionnements concernant certains composants utilisés dans la fabrication de nos kits audios.

2 | 2 Evènements postérieurs au 30 juin 2023

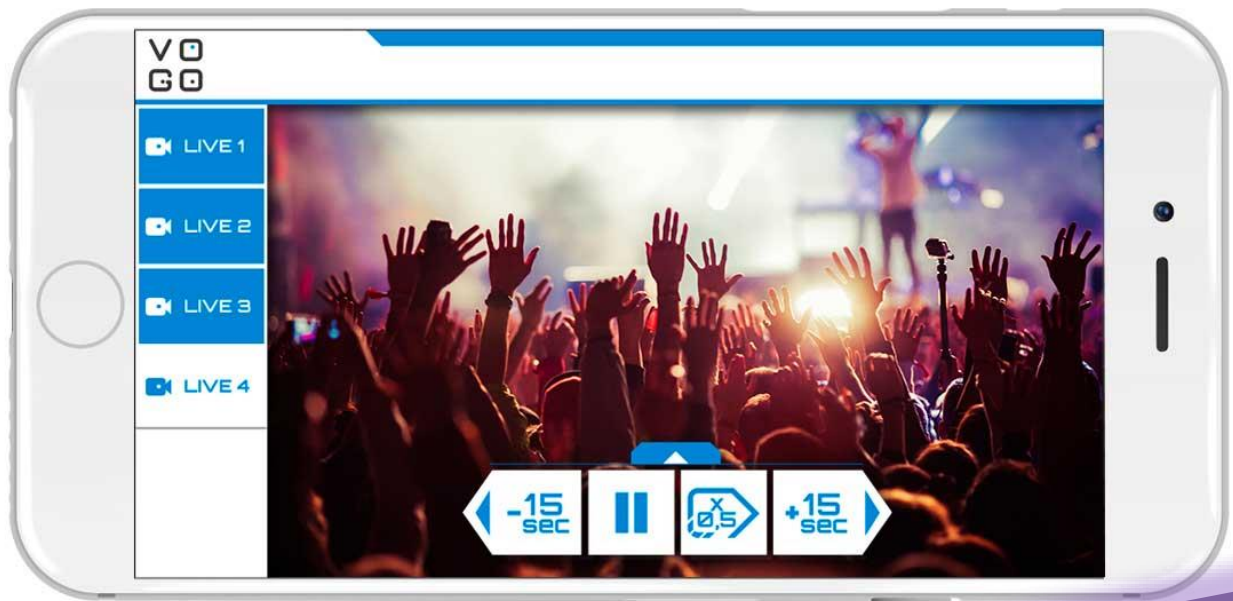
2.2.1 Eléments juridiques

Aucun évènement significatif n'a eu lieu postérieurement au 30 juin 2023.

2 | 3 Principaux facteurs de risques

A l'occasion de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché Euronext Growth® Paris, VOGO avait présenté les facteurs de risque pouvant l'affecter dans le Prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers le 14 novembre 2018 sous le numéro 18-514 et notamment au chapitre 4 « facteurs de risques » figurant dans le Document de Base enregistré le 29 octobre 2018 sous le numéro I.18-069 et au chapitre 2 « facteurs de risques liés à l'offre » de la Note d'Opération.

Des exemplaires de ces documents sont disponibles sans frais au siège social de la Société, 895 rue de la Vieille Poste, Parc Majoria-Pompignane - Immeuble La Lóna, sur son site Internet (www.vogosport.com), ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org). A notre connaissance, il n'existe pas de nouveaux risques majeurs par rapport à ceux identifiés dans ces documents à l'exception des risques liés à la crise des composants et à la guerre en Ukraine décrits ci-dessus au paragraphe 2.1.9 du présent document.



COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES AU 30 JUIN 2023

3.1. Bilan

3.2. Compte de résultat

3.3. Tableau de flux de trésorerie

3.4. Tableau de variation des capitaux propres

3.5. Annexes des comptes

3 | 1 Bilan

Etat exprimé en euros	30/06/2023	31/12/2022	30/06/2022	Variations	
	Net	Net	Net	30/06/23- 31/12/22	%
Ecarts d'acquisition	2 085 756	1 858 363	1 879 031	227 393	12%
Immobilisations incorporelles	6 484 966	6 201 713	5 556 111	283 253	5%
Immobilisations corporelles	1 132 402	1 242 568	939 922	-110 166	-9%
Immobilisations financières	125 381	125 395	114 841	-14	0%
Titres mis en équivalence			65 197	0	0%
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	9 828 505	9 428 039	8 555 103	400 466	4%
Stocks et en-cours	4 932 956	3 621 150	3 512 952	1 311 806	36%
Créances clients et comptes rattachés	1 445 820	2 061 444	2 403 119	-615 624	-30%
Autres créances et comptes de régularisation	1 386 504	1 552 103	1 625 805	-165 599	-11%
Valeurs mobilières de placement	2 000 000	333 000	1 206 980	1 667 000	501%
Disponibilités	1 233 023	2 378 985	1 279 313	-1 145 962	-48%
TOTAL ACTIF CIRCULANT	10 998 303	9 946 682	10 028 168	1 051 621	11%
TOTAL ACTIF	20 826 808	19 374 721	18 583 271	1 452 087	7%

Etat exprimé en euros	30/06/2023	31/12/2022	30/06/2022	Variations	
				30/06/23- 31/12/22	%
Capital	623 558	511 262	511 262	112 296	22%
Primes liées au capital	22 179 614	17 374 419	17 374 419	4 805 195	28%
Réserves consolidées	(11 552 453)	(10 170 905)	(10 171 038)	-1 381 548	14%
Résultat de la période	(1 544 251)	(1 418 582)	(678 963)	-125 669	9%
Subvention d'investissement	159 255	200 790	122 276	-41 535	-21%
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	9 865 723	6 496 984	7 157 956	3 368 739	52%
Intérêts minoritaires					
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	9 865 723	6 496 984	7 157 956	3 368 739	52%
Impôts différés passifs					
Ecart d'acquisition négatifs					
Provisions	609 653	459 528	331 265	150 125	33%
DETTES					
Dettes sur Ets de crédit et emprunts crédit bail	6 167 427	7 081 809	6 911 568	-914 382	-13%
Dettes financières diverses	264	264	264	0	0%
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 158 271	2 978 830	1 755 214	-820 559	-28%
Dettes fiscales et sociales	1 593 596	1 688 983	1 656 474	-95 387	-6%
Autres dettes et comptes de régularisations	431 873	667 923	770 529	-236 050	-35%
TOTAL PASSIF	20 826 808	19 374 321	18 583 271	1 452 487	7%

3 | 2 Compte de résultat

	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022	Variations 30/06/2023 - 30/06/2022	
					%
<i>Etat exprimé en euros</i>					
COMPTE DE RESULTAT	6 mois	6 mois	12 mois		
Produits d'exploitation	5 831 521	6 991 563	14 162 265	-1 160 041	-17%
Chiffre d'affaires	4 487 924	5 871 372	12 002 800	-1 383 447	-24%
Transfert de charges	301 603	33 042	46 415	268 561	100%
Autres produits d'exploitation	1 041 994	1 087 149	2 113 050	-45 156	-4%
Charges d'exploitation	7 231 977	7 696 827	15 417 724	-464 851	-6%
Achats consommés	1 915 238	2 647 969	4 802 396	-732 731	-28%
Autres achats et charges externes	1 567 700	1 968 295	3 834 566	-400 595	-20%
Impôts, taxes et versements assimilés	45 568	33 136	110 906	12 432	38%
Charges de personnel	3 142 324	2 632 070	5 505 045	510 254	19%
Dotations aux amortissements et dépréciations net	473 326	322 655	905 441	150 671	47%
Autres charges d'exploitation	87 820	92 702	259 369	-4 882	-5%
RESULTAT D'EXPLOITATION	(1 400 455)	(705 264)	(1 255 459)	(695 191)	99%
RESULTAT FINANCIER	(65 394)	(84 731)	(127 993)	19 337	-23%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	(1 465 849)	(789 995)	(1 383 452)	(675 854)	86%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	44 130	7 590	(175 837)	36 540	481%
Impôts sur les bénéfices et impôts différés	14 674	180 560	355 610	-165 886	-92%
RESULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTEGREGES	(1 407 046)	(601 845)	(1 203 680)	(805 201)	134%
Amortissement net des écarts d'acquisition					
RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	(1 407 046)	(601 845)	(1 203 680)	(805 201)	134%
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(137 205)	(77 118)	(214 902)		
RESULTAT NET PART DU GROUPE	(1 544 251)	(678 963)	(1 418 581)	(865 288)	127%
Résultat part du groupe par action	- 0,310	- 0,166	- 0,347		
Résultat part du groupe dilué par action	- 0,310	- 0,166	- 0,347		

3 | 3 Tableau des flux de trésorerie

Etat exprimé en euros

	30/06/2023	30/06/2022
Résultat net des sociétés intégrées	- 1 544 251	- 678 963
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- Amortissements et provisions	437 097	373 531
- Variation des impôts différés	- 8 560	
- Plus-values de cession / sorties d'actifs		
- Elimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence	137 205	77 118
- Correction d'erreur		
Subventions virées au résultat		
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	- 978 509	- 228 314
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	- 1 504 345	- 1 717 565
(I) Flux net de trésorerie généré par l'activité	- 2 482 854	- 1 945 879
Acquisition d'immobilisations	- 933 962	- 931 189
Subventions d'investissement reçues		
Variation des prêts et avances consentis		
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	294 749	332 483
Incidence des variations de périmètre	- 373 452	30 805
(II) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 1 012 665	- 567 901
Augmentation de capital	4 917 491	
Cession (acquisition) nette d'actions propres		- 30 804
Emissions d'emprunt bancaires	960 000	118
Variation des I.C.N,E		
Remboursements d'emprunts	- 1 019 608	- 572 942
(II) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	4 857 883	- 603 628
Variation de trésorerie	1 377 532	- 3 104 381
(A) Trésorerie d'ouverture	1 751 985	5 430 699
(B) Trésorerie de clôture	3 129 517	2 326 318
(C) Incidence des variations de cours de devises	15 167	13 027
Variation de trésorerie	1 377 532	- 3 104 381

3 | 4 Tableau des variations des capitaux propres

<i>Etat exprimé en euros</i>	Capital	Primes	Réserves	Résultats	Subv invest	Total part du groupe	Minoritaires	Total capitaux propres
Situation nette au 31/12/2019	440	12 626	(2 628)	(2 773)		7 665	0	7 665
Souscription au capital	71	4 745				4 816		4 816
Frais liés aux opérations sur capital net IS						0		0
Variation des écarts de conversion			168			168		168
Variation de périmètre						0		0
Variation des actions propres			(15)			(15)		(15)
Affectation du résultat			(2 773)	2 773		0		0
Changement de méthode						0		0
Résultat net de la période				(3 262)		(3 262)		(3 262)
Situation nette au 31/12/2020	511	17 371	(5 248)	(3 262)		9 372	0	9 372
Souscription au capital		4				4		4
Frais liés aux opérations sur capital net IS						0		0
Variation des écarts de conversion			(137)			(137)		(137)
Variation de périmètre						0		0
Variation des subventions d'investissement					130	130		130
Variation des actions propres			62			62		62
Affectation du résultat			(3 262)	3 262		0		0
Changement de méthode			(6)			(6)		(6)
Résultat net de la période				(1 573)		(1 573)		(1 573)
Situation nette au 31/12/2021	511	17 375	(8 590)	(1 573)	130	7 852	0	7 852
Souscription au capital						0		0
Frais liés aux opérations sur capital net IS						0		0
Variation des écarts de conversion			(8)			(8)		(8)
Variation de périmètre						0		0
Variation des subventions d'investissement					70	70		70
Variation des actions propres			1			1		1
Affectation du résultat			(1 573)	1 573		0		0
Changement de méthode						0		0
Résultat net de la période				(1 419)		(1 419)		(1 419)
Situation nette au 30/12/2022	511	17 375	(10 170)	(1 419)	200	6 497	0	6 497
Souscription au capital	113	4 805				4 918		4 918
Frais liés aux opérations sur capital net IS						0		0
Variation des écarts de conversion			37			37		37
Variation de périmètre						0		0
Variation des subventions d'investissement					(42)	(42)		0
Variation des actions propres						0		0
Affectation du résultat			(1 419)	1 419		0		0
Changement de méthode						0		0
Résultat net de la période				(1 544)		(1 544)		(1 544)
Situation nette au 30/06/2023	624	22 180	(11 552)	(1 544)	158	9 866	0	9 866

Date de l'assemblée générale	12/06/2023
Dividendes attribués	0
* dont dividendes provenant du résultat n-1	0
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1	9 866
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif	9 866
* Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure	3 369

Préambule

Les comptes consolidés sont établis suivant les principes comptables généralement admis en France, conformément au Règlement n° 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) et de son actualisation par le règlement CRC 2005-10 du 3 novembre 2005 et ANC 2016-08 du 2 décembre 2016, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux hypothèses de base :

- Indépendance des exercices.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Continuité d'exploitation.

Le Groupe applique dans ses comptes consolidés les méthodes préférentielles décrites au paragraphe 300 du Règlement CRC n°99-02 :

- l'enregistrement en résultat des écarts de conversion,
- le retraitement des contrats de location financement,
- le provisionnement des engagements de retraite,
- les frais de R&D sont activés.

Les comptes consolidés présentés dans ce rapport sont des comptes consolidés semestriels couvrant la période du 1er janvier 2023 au 30 juin 2023.

Présentation de la Société

VOGO développe, commercialise et distribue des solutions live & replay, audio et vidéo, à destination des spectateurs et des professionnels, au sein des enceintes sportives. Via l'acquisition de Vokkero® en octobre 2019, cette offre vidéo a été enrichie avec l'intégration d'une gamme de systèmes de communication audio reconnus internationalement dans l'univers du sport (plus de 20 disciplines sportives), mais aussi dans les secteurs de l'industrie, des services et de l'entertainment. L'ensemble des technologies du Groupe est protégé par un portefeuille de brevets. VOGO est implanté en France (Montpellier, Paris et Bernin) et sur le continent nordaméricain avec un bureau à New-York. VOGO est coté depuis novembre 2018 sur le marché Euronext Growth (Code ISIN : FR0011532225 – ALVGO) et figure depuis juillet 2020 dans l'indice « Tech 40 ».

Commentaires sur l'activité de la période

Revenues	1SE2023	Var.%	Rep.%	1SE2022	Rep.%
Total	4 487 926	-24%	100%	5 871 371	100%
Sport	3 712 650	-19%	83%	4 576 061	78%
Industrie	775 276	-40%	17%	1 295 310	22%

Sur le premier semestre 2023, le chiffre d'affaires de VOGO s'établit à 4,5 M€ en repli de 24% par rapport à la même période en 2022. Le semestre a été marqué par une transition du modèle d'affaires dans le sport avec la multiplication des commandes prises sur un modèle récurrent.

Sur le marché du sport (83% de l'activité du semestre), le chiffre d'affaires affiche un repli de 19% à 3,7 M€ contre 4,6 M€ au premier semestre 2022.

Cette évolution doit être appréciée au regard de la contribution croissante des commandes signées dans le cadre de contrats récurrents pour des périodes d’engagement de 3 à 5 ans. Si la mise en œuvre de ce nouveau modèle, encouragé par une part importante des nouveaux clients, impacte le chiffre d’affaires à court terme, elle offre trois avantages décisifs pour VOGO :

- Une hausse de la contribution des revenus récurrents (vs des ventes pures), sans impact sur la rentabilité des affaires
- Une hausse de la contribution des commandes réalisées en direct avec les donneurs d’ordre de premier ordre
- Une fidélisation renforcée du portefeuille clients avec un potentiel important d’extension des ventes de solutions technologiques audio et vidéo sur la base installée.

Au-delà de cette évolution du modèle d’affaires, l’activité du semestre a été marquée par l’obtention fin juin de la certification des solutions d’arbitrage professionnelles audio et vidéo dans le football pour une période de 4 ans. Elle ouvre la voie à de nouveaux contrats avec les fédérations et conforte la place centrale occupée par VOGO dans l’univers du sport. Au premier semestre, l’attente de cette certification a généré des décalages dans l’exécution de plusieurs commandes. Le rattrapage sera opéré dès le second semestre et viendra soutenir l’activité des prochains mois.

Sur le marché de l’industrie (17% de l’activité du semestre), le chiffre d’affaires reflète le contexte économique général en demi-teinte, se traduisant par un attentisme accru dans les décisions d’investissement chez les clients. Le chiffre d’affaires ressort ainsi à 0,8 M€ contre 1,3 M€ au premier semestre 2022. Toutefois, une amélioration est attendue dès le second semestre grâce au renforcement de l’équipe commerciale et à la prise de conscience du monde industriel de l’importance des solutions audio pour assurer la sécurité, la protection et le confort des collaborateurs. Ce dernier sujet ressort en effet comme un élément clé dans les stratégies RSE des entreprises industrielles.

En termes géographiques, les évolutions constatées reflètent également la transformation engagée du modèle d’affaires et les décalages de commandes constatés sur le semestre. L’international continue de concentrer une part importante de l’activité avec plus de 73% du chiffre d’affaires.

Revenues	1SE2023	Var.%	Rep.%	1SE2022	Rep.%
Total	4 487 926	-24%	100%	5 871 371	100%
EMEA	3 903 235	-18%	87%	4 772 019	81%
North America	452 991	-48%	10%	863 128	15%
South America	20 963	-62%	0%	55 102	1%
Asia Pacific	110 738	-39%	2%	181 123	3%

La zone EMEA (représentant 87% de l’activité) est en repli de 18% par rapport à la même période en 2022 avec un chiffre d’affaires de 3,9 M€. De son côté, la zone US (10% du chiffre d’affaires du semestre) particulièrement sensible au modèle TaaS, affiche un chiffre d’affaires de 0,5 M€ à comparer aux 0,9 M€ réalisés sur le premier semestre 2022. Sur l’ensemble des zones, les perspectives restent pour autant favorables, confortées par la qualité du carnet de commandes et des discussions en cours sur de nombreux projets en phase avancée.

Les faits marquants de la période

Opération sur le capital

Trois augmentations de capital ont été comptabilisées sur le premier semestre. Deux d'entre elles ont été réalisées afin de permettre la livraison de titres prévus dans le plan d'action gratuites destiné aux salariés. La troisième augmentation de capital a été réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée intégralement à la société ABEO, et s'inscrit dans la volonté de renforcer le partenariat entre les deux sociétés.

Projets de recherche

La Société travaille sur trois principaux projets de R&D. Le premier dénommé « VoK23 » est dédié à la gamme de nos produits audio, le second « IA5 » concerne les solutions vidéo et enfin le projet Diaginsport faisant appel non seulement à notre savoir en matière de signal audio et vidéo mais aussi à des expertises de pointe du monde scientifique, industriel et technologique.

Le projet « VoK23 » :

Ce projet doit permettre à VOGO d'augmenter son avance technologique en développant des algorithmes d'intelligence artificielle pour le traitement de la parole et une nouvelle plateforme hardware (basée sur de la SDR – Software Defined Radio) offrant une meilleure résilience aux perturbations radiofréquences. Le programme est dimensionné à 1.3M€ sur 3 ans et fait l'objet d'une subvention et d'une avance remboursable sous forme d'un PIA3 régionalisé d'un montant total de 400K€ dont 200K€ reste à obtenir.

Les travaux effectués jusqu'à présent ont démontré des performances de transmission radio fortement améliorées : les débits sont doublés et la résistance aux perturbateurs co-canaux augmentée de 12dB. La phase suivante du projet, qui se déroule sur 2022, consiste à prototyper la carte électronique qui accueillera cette nouvelle technologie. Les travaux de compression de la parole ont quant à eux conduit à la conception d'algorithmes de deep learning qui permettent de diviser les débits utiles par 10 par rapport aux technologies traditionnelles. Ces algorithmes présentent des faiblesses, notamment face aux environnements bruyants rencontrés dans le sport et l'industrie. Pour poursuivre les travaux, un projet de thèse CIFRE en partenariat avec le CNRS GIPSA-lab est établi et démarrera en Septembre 2022.

Le projet « IA5 » :

En matière d'applications et de positionnement marché, et grâce à l'intégration de l'Intelligence Artificielle (IA), des fonctionnalités «pro» destinées à la santé des sportifs (commotions cérébrales, etc.) ou à l'arbitrage vidéo pourront ainsi être démocratisées dans des championnats non-élites et externalisées dans des sites spécialisés. Pour mettre en œuvre le projet « IA5 » sur 2020, un contrat de collaboration a été signé avec le centre de recherche et d'innovation CEA Tech, impliquant les équipes du CEA-LIST à Saclay et celles de CEA Tech en Occitanie. Le soutien de la Bpifrance assure le financement de près de la moitié de ce plan R&D volontaire, dont le montant total approche les 4 M€.

Nous développons des algorithmes de deep learning permettant d'émuler des caméras de haute résolution et à haute fréquence d'acquisition des images, depuis des caméras TV standard. L'objectif, en plus de la qualité de la visualisation, est de mettre en exergue des informations sémantiques particulières : les numéros des joueurs, leur visage, positionnement dans l'espace, trajectoire de la balle... Ces informations seront utiles au développement d'applications qui sont en lien direct avec nos marchés : nous souhaitons en effet proposer une solution d'arbitrage audio et vidéo qui soit complète (communication audio, détection de hors-jeu, de but, auto-réalisation de replay...) mais légère à exploiter. La solution technologique choisie pour y parvenir est d'automatiser un maximum des fonctionnalités et notamment via les techniques de mathématiques appliquées et de deep learning.

Les travaux menés jusqu'à présent démontrent les fonctionnalités de Zoom (x2, x4, x8, x16) et de Slowmotion (x2, x4, x8) dans une certaine mesure. La robustesse des algorithmes sera améliorée en contexte sportif sur l'année 2022

et 2023 à travers notamment de nouvelles campagnes de mesure spécifiques. Un outil d'évaluation systématique de la qualité des images générées a par ailleurs été prototypé et son développement se poursuit. Il permet de contrôler l'universalité des performances des algorithmes conçus.

Enfin, des travaux ont démarré autour du protocole HIA (Head Injury Assessment) dans le Rugby : l'objectif est de proposer aux médecins en bord de terrain des séquences vidéos analysées en live, dans lequel des collisions où des postures de joueurs sont potentiellement révélatrices d'une commotion. Les briques technologiques au cœur de ces travaux sont en cours de développement et donneront lieu à des démonstrations fin 2022 : suivi des joueurs, identification des poses. Ces travaux sont les prémices du programme Diag'in'sport.

Le projet Diagnosticsport :

Dès sa création, VOGO a placé la santé et la protection des athlètes au cœur de ses solutions en développant des technologies vidéo à destination des professionnels permettant d'optimiser l'efficacité des protocoles existants en matière de détection des commotions cérébrales survenant lors de la pratique sportive. Cette expertise s'illustre en particulier dans les partenariats déployés depuis plus de 5 ans avec la Ligue Nationale de Rugby pour les rencontres du Top 14 et de Pro D2. Fort de cette légitimité acquise sur les terrains, une nouvelle ambition s'est rapidement imposée : réfléchir à une solution intégrée et clefs en main de détection et d'accompagnement des commotions cérébrales pour tous les sportifs professionnels ou amateurs, toutes disciplines confondues en pratique collective (Football, Rugby, ...) et individuelle (Equitation, Cyclisme, Sports de glisse, Judo et autres sports de combat ...). La mobilisation des clubs et des fédérations a été immédiate avec l'adhésion du club de rugby à XIII des Dragons Catalans, de la Fédération Française de Football, de la Fédération Française de Judo, de la Ligue Régionale d'Ile de France de Rugby ainsi que de la Fédération Française de Rugby.

5 millions de sportifs font face au risque d'une commotion cérébrale en France et 100 millions en Europe et aux Etats-Unis où elle est considérée comme un « fléau national » par les instances médicales. Contrairement aux idées reçues, elle concerne la plupart des sports collectifs avec une prévalence accrue pour les femmes et les jeunes de moins de 20 ans. Et trop souvent, les conséquences médicales et économiques peuvent être lourdes pour les personnes et la collectivité.

Face à cette situation, il devient prioritaire d'apporter des solutions permettant d'augmenter la détection des lésions en complément des protocoles existants, tout en développant la recherche de bonnes pratiques pour minimiser les accidents. Cette urgence est aujourd'hui largement partagée par les responsables médicaux, les organisations fédérales et les athlètes dans un contexte de médiatisation croissante du sujet et d'augmentation des données scientifiques disponibles sur le sujet.

L'ambition du Groupe est l'élaboration d'une solution innovante permettant de faciliter les prises de décision des personnels médicaux et des acteurs de terrain. Cette solution doit répondre à des impératifs de simplicité d'utilisation et de facilité de déploiement avec un objectif simple : améliorer les taux de détection des commotions et leur prise en charge en complément des protocoles existants, tout en permettant un suivi de tous les pratiquants commotionnés dans la durée, avec l'objectif d'une reprise de l'activité sportive dans les meilleures conditions de sécurité.

Au sein du monde académique et de la recherche, le groupe pourra s'appuyer sur les recherches de pointe et l'innovation du CNRS à travers le laboratoire Sys2Diag 1 (CNRS / ALCEN) dans le domaine du diagnostic médical ; sur l'expertise en modélisation biomécanique des impacts et de leurs conséquences de l'Institut de Biomécanique Humaine Georges Charpak d'Arts et Métiers Sciences et Technologies ; sur l'expertise des équipes de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris du Professeur Decq de l'hôpital Beaujon en neurochirurgie et commotions cérébrales associées avec le service d'Epidémiologie et de biostatistiques de l'hôpital Bichat ; et sur les compétences en neuropsychologie et neurosciences cognitives des laboratoires PSITEC de l'Université de Lille et VAC de l'université de Paris.

Ces travaux de recherche seront valorisés par les différents partenaires industriels et technologiques. Chef de file du consortium, Vogo apportera son savoir-faire dans le traitement du signal vidéo et audio pour l'étude des impacts, Move in Med sa capacité d'agrégation de l'ensembles des résultats et diagnostics, et SkillCell son expérience déjà validée avec le projet EasyCov en développement de tests portables et rapides.

Développement commercial

Sur le premier semestre 2023, le chiffre d'affaires s'élève à 4,5 M€, en repli de 24% par rapport à la même période l'année dernière. Cette évolution reflète la transition du modèle d'affaires opérée dans le sport avec la multiplication des commandes prises sur un modèle récurrent de type TaaS (Technology as a Service). L'étalement des facturations liées la mise en œuvre de ce nouveau modèle, encouragé par une part importante des nouveaux clients, pèse transitoirement sur le chiffre d'affaires.

La société aborde les prochains mois avec une confiance réaffirmée, portée par de nouveaux moteurs qui vont porter les performances futures tant en termes de croissance que d'amélioration des résultats.

Le tournant opéré vers un modèle TaaS offre trois avantages déterminants :

- Une récurrence plus forte des revenus basée sur des contrats pluriannuels intégrant matériels et logiciels ;
- Une fidélisation renforcée du portefeuille avec un potentiel accru d'extension des ventes sur la base installée ;
- Une hausse de la contribution des commandes réalisées désormais en direct avec les donneurs d'ordre de premier rang. Cet accès direct aux clients constitue un changement majeur en étendant le potentiel de marché adressable

Ce nouveau modèle, plus adaptée au marché du sport, a d'ores et déjà porté ses fruits puisqu'au cours des derniers mois, plusieurs contrats importants ont été signés sur ce modèle : auprès de la LNR4 (Ligue Nationale de Rugby), sur le championnat de Football Estonien (VAR Light) et avec l'EHF (Fédération Européenne de Handball). Une dynamique qui doit s'accélérer au cours des prochains mois.

Événements postérieurs à la clôture

La société a obtenu les certifications VAR (Assistance Vidéo à l'Arbitrage), VAR Light et VOL (Ligne de Hors-Jeu Virtuelle) délivrées par la FIFA. Avec ces certifications, les solutions d'arbitrage vidéo de VOGO peuvent être déployées pour les quatre prochaines années auprès de toutes les fédérations, ligues et organisateurs de compétitions de football dans le monde entier.

Les solutions d'arbitrage vidéo mises au point par VOGO ont été validées selon les critères d'excellence établis par la FIFA, avec l'aide de laboratoires indépendants. Les certifications ont été obtenues pour les trois familles de produits présentées : VAR (Assistance Vidéo à l'Arbitrage), VAR Light et VOL (Ligne de Hors-Jeu Virtuelle). Les certifications ainsi obtenues pour une durée de quatre ans (31 décembre 2027), vont permettre à VOGO de renforcer sa pénétration commerciale auprès des fédérations, ligues et organisateurs de compétitions de football dans le monde entier. Ce succès va également conforter le tournant pris par VOGO au cours des derniers mois vers un modèle de type Technology as a Service (TaaS) en favorisant la signature de contrats pluriannuels, offrant une récurrence forte des revenus. Les premiers bénéfices commerciaux de ces certifications sont attendus dès le second semestre 2023 et contribueront à l'amélioration significative de l'activité attendue par rapport à la première partie de l'année.

Principes comptables et méthodes d'évaluation

Base de préparation des états financiers

Les comptes consolidés sont établis suivant les principes comptables généralement admis en France, conformément au Règlement ANC 2020-01 du 9 octobre 2020, applicable depuis le 1er janvier 2021, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux hypothèses de base :

- Indépendance des exercices.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Continuité d'exploitation.

Principe et méthodes comptables

Les comptes consolidés du Groupe VOGO regroupent les comptes de la société VOGO et des filiales sur lesquelles elle exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif ou conjoint. Ces sociétés sont consolidées par intégration globale lorsque le contrôle du Groupe est exclusif ou par la méthode de l'intégration proportionnelle en cas de contrôle conjoint.

Les filiales sont consolidées à compter du transfert effectif de contrôle au Groupe et ne sont plus consolidées à compter de leur date de cession ou de liquidation. La liste des sociétés consolidées figure dans la note concernant le périmètre de consolidation.

Toutes les transactions, les actifs et passifs réciproques, et les résultats internes significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale sont éliminés.

Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition est calculé, lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, par différence entre le coût d'acquisition des titres et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans l'actif net acquis de la filiale.

Conformément au Règlement ANC 2020-01 :

- l'évaluation à leur juste valeur de l'ensemble des éléments identifiables (actifs et passifs) est réalisée dans un délai n'excédant pas un an par rapport à la date de clôture de l'exercice au cours duquel a eu lieu l'acquisition.
- les frais d'acquisition de filiales sont incorporés dans le coût d'acquisition des titres.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif dans la rubrique « Ecart d'acquisition » et sont soit amortis sur leur durée d'utilité qui est fonction de la nature de l'activité, soit non amortis et font l'objet d'un test de perte de valeur annuel lorsque leur durée d'utilité est illimitée.

Les écarts d'acquisition négatifs sont portés au passif parmi les provisions pour risques et charges. Ils sont rapportés au résultat selon un plan de reprise de provision sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors des acquisitions.

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition est revue annuellement au 31 décembre pour tenir

compte des évolutions et des événements ayant pu diminuer, de façon durable, la rentabilité et la valeur des actifs concernés.

Le Groupe mesure, le cas échéant, à chaque clôture, la dépréciation accélérée des survaleurs affectées à des actifs pour tenir compte d'événements ou circonstances significatifs dont l'impact réduirait la juste valeur des actifs correspondants en deçà de leur valeur nette comptable.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition hors taxes composé du prix d'achat et frais accessoires et hors frais d'acquisition.

- Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité de chaque catégorie d'immobilisation :

Brevets : 3 à 5 ans

Logiciels : 1 an

- Les coûts de développement activés sont liés à l'application VOGO SPORT et concernent essentiellement des dépenses de personnel et des frais liés à l'audit de la sécurité du développement, et sont amortis sur 3 ans.

- Les marques ne font pas l'objet d'un amortissement, leur durée d'utilité étant illimitée. Une dépréciation est constatée en cas de perte de valeur

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité suivantes :

Installations agencements divers : 7 à 10 ans

Matériel informatique : 3 ans

Matériel de bureau : 4 à 7 ans

Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participations est constituée du coût d'achat de ces titres. Les frais d'acquisition sont pris en charge l'année où ils interviennent. A chaque clôture, une dépréciation est constituée lorsque la valeur brute des titres est supérieure à l'estimation de la valeur d'utilité des titres concernés.

Les provisions sur titres et créances rattachées sont constituées dès que la valeur brute comptable de la participation est supérieure à la quote-part détenue dans les capitaux propres ajustés, afin de tenir compte de certains engagements souscrits par la société mère et des perspectives d'évolution de la filiale.

Ces perspectives sont appréciées sur la base de projections de flux financiers futurs, à partir des hypothèses les plus probables retenues par la direction.

Le cas échéant, les provisions constituées en vue de couvrir le risque filiale est intégralement comptabilisé en charges financières, qu'il s'agisse de la dépréciation des participations, des créances financières rattachées, ou du complément de provision constitué en provision pour risques, le cas échéant.

Les abandons de créances et subventions consentis aux filiales sont également comptabilisés dans le résultat financier.

Les opérations liées au contrat de liquidité que la Société a passé avec un intermédiaire financier sont comptabilisées en conformité avec l'avis CU CNC n°98-D et avec le bulletin CNCC n°137 – mars 2005 :

Les actions propres détenues sont comptabilisées en Autres immobilisations financières - Actions propres. Une dépréciation est enregistrée par référence au cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice si celui-ci est inférieur au cours d'achat. Pour la détermination du résultat de cession, la méthode Premier entré – Premier sorti est appliquée

Les espèces versées à l'intermédiaire et non encore utilisées sont comptabilisées au compte autres immobilisations Financières – Autres créances immobilisées.

Les sommes mises à disposition de la société CM-CIC, dans le cadre du contrat de liquidité mis en place lors de l'introduction en bourse sont comptabilisées en autres immobilisations financières.

Stocks

Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Une dépréciation est comptabilisée le cas échéant si la valeur vénale est inférieure à la clôture.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les éléments de l'actif circulant ont été dépréciés, le cas échéant, par voie de provision pour tenir compte de leur dépréciation estimée

Disponibilités

Les disponibilités correspondent aux liquidités.

Les découverts bancaires sont classés dans les emprunts et dettes financières à moins d'un an. Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée sur la base de la valeur liquidative à la clôture de l'exercice. Les moins-values latentes font l'objet de dépréciations.

Les cessions sont valorisées selon la méthode "Premier entré – premier sorti" (FIFO).

Subventions et avances conditionnées

La Société bénéficie d'aides publiques sous forme de subventions d'exploitations ou d'avances conditionnées.

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la Société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Avances conditionnées ».

Provisions pour risques et charges

Conformément au Règlement CRC 2000-06 sur les passifs, les provisions comptabilisées à l'arrêté des comptes sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Elles comprennent essentiellement des provisions pour litiges et d'autres provisions de toute nature, que le Groupe a estimée nécessaire de couvrir ainsi que la provision des engagements de retraite

Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de clôture. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au poste « Ecart de conversion ». Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risque, pour leur totalité.

Impôt sur les bénéfices et imposition différée

La charge d'impôt comprend l'impôt exigible et l'impôt différé de l'exercice pour les différentes sociétés intégrées.

La charge d'impôt est calculée sur la base des lois fiscales adoptées ou quasi-adoptées à la date de clôture dans les pays ou les filiales du Groupe opèrent et génèrent des revenus imposables. Elle enregistre le cas échéant des provisions sur la base des montants de redressement attendus de la part des autorités fiscales.

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal.

Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même administration fiscale ou sur l'entité imposable ou sur de différentes entités imposables s'il y a une intention de régler les soldes sur une base nette.

Les déficits reportables cumulés au 30 juin 2023 n'ont pas été activés dans la mesure où leur consommation future n'a pas été estimée probable. Les déficits cumulés au 30 juin 2023 de VOGO France s'élèvent à 15.207 K€.

Par mesure de prudence, le Groupe a choisi de ne comptabiliser aucun impôt différé (ni sur les différences temporaires, ni sur les retraitements ANC 2020-01, ni sur les déficits reportables) dans la mesure où sa situation fiscale latente le conduirait à reconnaître un impôt différé actif net.

Engagement de retraite

Les salariés français du Groupe perçoivent, en application de la convention collective applicable, des indemnités de départ en retraite.

Sur la base d'une évaluation actuarielle, le montant de l'engagement s'élève à 282 K€ au 30 juin 2023. La méthode actuarielle utilisée pour cette évaluation est la « méthode des Unités de Crédit Projetées – Projected Unit Credit method ».

Afin de prendre en compte les effets de seuil liés à l'augmentation des droits par palier en fonction de l'ancienneté, il a été procédé à une affectation linéaire des droits sur la durée de vie active du salarié.

Hypothèses économiques

- Taux d'actualisation (3.75%)
- Taux de progression des salaires (2%)
- Taux de charges sociales patronales (30% à 44%)

Hypothèses démographiques

- Tables de mortalité (INSEE 2022)
- Type de départ à la retraite (à l'initiative du salarié)
- Age de départ en retraite (64 à 67 ans)

Les gains / pertes actuariels sont amortis dans les charges futures sur la durée moyenne probable de vie active résiduelle des salariés.

Reconnaissance du chiffre d'affaires et des autres produits d'exploitation

Les revenus de la Société résultent :

- a) de prestations de services auprès de clients finaux (installation de la solution, support technique et maintenance, mise à disposition de l'application avec location de la Vogobox),
- b) de la cession de licence de la solution VOGO SPORT auprès d'intégrateurs,
- c) de commissions perçues dans le cadre de contrats de distribution,
- d) de vente de produits (tablettes, etc.),
- e) de revenus connexes composés essentiellement de refacturations de matériel informatique (pièces détachées) nécessaires au déploiement des VOGOBOX dans le cadre de cession-bail comptabilisés en autres produits d'exploitation.

- a) Les revenus des différentes prestations de service sont définis contractuellement ou déterminés en fonction des coûts de réalisation de chaque prestation lorsque le contrat ne définit qu'un prix global. Ainsi :
 - La part du revenu liée à l'installation de la solution VOGO SPORT est reconnue dès lors que l'application est opérationnelle chez le client.
 - La part du revenu liée au support technique et à la maintenance est reconnue en chiffre d'affaires en fonction des prestations assurées et dans le cas d'abonnements, les revenus sont étalés sur la durée du contrat.

- La part du revenu liée à la mise à disposition de l'application VOGO SPORT avec location de la Vogobox est répartie sur la durée du contrat.

- b) Les revenus provenant de la cession de droit d'utilisation de la solution Vogosport sont reconnus en chiffre d'affaires dès lors que la licence est cédée au client, ce qui est matérialisée par la remise au client de la clé d'activation de la solution Vogosport.

- c) Les commissions perçues dans le cadre de contrats de distribution sont reconnues en chiffre d'affaires à l'issue de la réalisation des prestations par le distributeur.

- d) Les revenus provenant de la vente de produits sont enregistrés en chiffres d'affaires lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des produits ont été transférés à l'acheteur.

- e) Les revenus connexes provenant de cession-bail de matériel informatique sont enregistrés en autres produits d'exploitation, dès lors que le matériel est cédé à l'organisme financier.

Dans le cadre de son activité, la Société achète parfois directement le matériel nécessaire au déploiement de ses VOGOBOX et le refacture ensuite à des organismes financiers dans le cadre d'un financement par crédit-bail. Cette opération de cession-bail conduit :

- d'une part à constater l'acquisition de matériel informatique, cette acquisition étant comptabilisée dans les comptes de charges de gestion courante de la Société,
- puis à céder sans marge ce matériel aux organismes financiers, la cession du matériel étant comptabilisée en autres produits de gestion courante,
- enfin à constater les redevances de crédit-bail en charges d'exploitation sur la durée du contrat de crédit-bail.

Crédit d'impôt

La Société justifie de dépenses remplissant les critères requis pour bénéficier du crédit d'impôt recherche et du crédit impôt innovation. Ce crédit d'impôt est déterminé conformément à la réglementation en fonction des dépenses engagées sur les projets concernés.

Le produit d'impôt ainsi généré est comptabilisé sur l'exercice concerné dans le poste « Impôts sur les sociétés ».

Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net, part du groupe, par le nombre d'actions moyen en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé en tenant compte, le cas échéant, des options de souscription d'actions accordées et des obligations convertibles en actions.

Distribution de dividendes

Le Groupe n'a pas distribué de dividendes sur l'exercice.

Conversion des comptes des filiales en devises

A la date de clôture, les actifs et passifs des filiales hors zone EURO sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date de clôture, et le compte de résultat est converti au taux moyen annuel. Les éléments des capitaux propres sont convertis au taux historique.

Devise	Taux de clôture	Taux moyen N	Taux d'ouverture	Taux moyen N-1
Dollar US	0,9203	0,9254	0,9376	0,9496
Dollar Canadien	0,6937	0,6866	0,6925	0,7302
Livre Sterling	1,1651	1,1411	1,1275	1,1727

Périmètre de consolidation

Le Groupe VOGO est composé des sociétés suivantes :

Société	Forme juridique	Siège social	% contrôle	Taux d'intérêt	Méthode de consolidation
VOGO	SA	895 rue de la Vieille Poste, Parc Majoria-Pompignane - Immeuble La Lóna, 34000 Montpellier			Société mère
9328-9601 QUEBEC INC	INC	630 boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2800, MONTREAL (Québec) H3B 1S6	100%	100%	Intégration globale
Adeunis NA, Inc.	INC	55 Pondfield Road Bronxville, New York, USA 10708	100%	100%	Intégration globale
VOGO UK	LTD	30 Gay Street - Bath - BA1 2PA	100%	100%	Intégration globale
VOGOSCOPE	SAS	6 rue Benjamin Franklin BP10 70190 RIOZ	49%	49%	Mise en équivalence

NOTES



NOTES RELATIVES AU BILAN

Immobilisations – Amortissements

Stocks

Clients, autres créances

Capital social

Variation des Capitaux propres

Provisions

Dettes financières

Dettes non financières

Actions Propres

Filiales et participations

Immobilisations incorporelles

	Valeur brutes début d'exercice	Variation des cours de change	Acquisitions	Cessions / Virements	Valeurs Brutes 30/06/2023
Concessions, brevets & droits similaires	3 122 389			27 903	3 150 272
Ecart d'acquisition	1 858 383		227 393		2 085 756
Fonds commercial	3 642 705				3 642 705
Autres immobilisations incorporelles	1 702 841	-203	585 583	-33 640	2 254 580
Total immobilisations incorporelles brutes	10 326 278	-	203	812 976	11 133 313
	Amortissements début exercice	Variation des cours de change	Dotations	Reprises	Amortissements fin exercice
Concessions, brevets & droits similaires	-2 266 202		-296 389	-	2 562 591
Total amt/dép. immobilisations incorporelles	- 2 266 202				2 562 591
Total immobilisations incorporelles nettes	8 060 076				8 570 722

Le fonds de commerce pour 3.642 K€ correspond à l'acquisition de Vokkero France en novembre 2019.

Les écarts d'acquisition se détaillent comme suit :

	Date d'acquisition	Durée d'amortissement	Valeurs Brutes 30/06/2023	Amortissements cumulés 30/06/2023	Valeurs Nettes 30/06/2023
Adeunis NA, INC	01/11/2019	illimitée	1 241 000		1 241 000
VOGO UK	28/09/2021	illimitée	844 756		844 756
TOTAL ECARTS D'ACQUISITIONS POSITIFS			2 085 756	-	2 085 756
TOTAL ECARTS D'ACQUISITIONS NEGATIFS			-	-	-

Immobilisations corporelles

	Valeurs Brutes début d'exercice	Acquisitions	Variations des cours de change	Valeurs Brutes 30/06/2023
Installations tech, mat et outillages ind.	1 136 979	10 191	14 100	1 161 270
Matériel de bureau	477 356	30 217	3 192	510 765
Matériel de transport	1 960			1 960
Matériel informatique	134 078		2 912	136 990
Autres immobilisations corporelles	1 459 056	12 040	-3 300	1 467 797
Immobilisations corporelles en cours		1 078		1 078
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES VALEURS BRUTES	3 209 429	53 526	16 904	3 279 860
	Amortissements début exercice	Dotations	Variations des cours de change	Amortissements fin exercice
Installations tech, mat et outillages ind.	-475 504	-83 202	-	558 706
Matériel de bureau	-269 137	-39 217	-1 073	309 427
Matériel de transport	-691	-853	-2 626	4 170
Matériel informatique	-120 399	-2 891	-8 364	131 654
Autres immobilisations corporelles	- 1 101 132	-43 211	840	1 143 503
TOTAL AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- 1 966 862	169 374	11 223	2 147 459
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES VNC	1 242 567	115 848	5 682	1 132 401

Dont actifs financés par crédit-bail :

	Valeurs Brutes 30/06/2023	Amortissements cumulés 30/06/2023	Valeurs Nettes 30/06/2023
Autres immobilisations corporelles	1 031 278	-	1 031 278
Total immobilisations financées en crédit-bail	1 031 278	-	1 031 278

Immobilisations financières

	Valeurs Brutes 30/06/2023	Provisions 30/06/2023	Valeurs Nettes 30/06/2023
Prêts, Dépôts et cautionnements	125 381		125 381
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	125 381	-	125 381

Total actif immobilisé	Valeurs brutes début d'exercice	Acquisitions	Cessions / Virements	Variation de cours de change	Valeurs Brutes 30/06/2023
Prêts, Dépôts et cautionnements	125 396	104		0	125 381
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	125 396	104		- -	119

Stocks

	Valeurs Brutes 30/06/2023	Dépréciation 30/06/2023	Valeurs Nettes 30/06/2023	Valeurs Nettes 31/12/2022
Matières premières	3 648 255		3 648 255	2 791 157
Marchandises	1 284 701		1 284 701	829 993
TOTAL STOCKS ET EN-COURS	4 932 956		4 932 956	3 621 150

Clients, autres créances

Décomposition des créances :

	Valeurs Brutes 30/06/2023	Dépréciation 30/06/2023	Valeurs Nettes 30/06/2023	Valeurs Nettes 31/12/2022
Avances et acomptes versés	56 493		56 493	55 290
Clients	1 474 811	- 28 991	1 445 820	2 061 444
Créances sociales	21 273		21 273	27 495
Créances fiscales	403 546		403 546	403 115
Créance d'impôt exigible	47 873		47 873	37 868
Fournisseurs AAR	1 073		1 073	297 965
Etat, impôt sur les bénéfices - créances - courant	329 197		329 197	243 327
Comptes courants groupe actif- courant	199 483		199 483	200 046
Autres créances	68 552		68 552	47 853
Charges constatées d'avance	259 015		259 015	239 143
TOTAL CREANCES	2 861 316	- 28 991	2 832 325	3 613 546

	Dépréciation début exercice	Dotations	Reprises	Variations de s cours de	Dépréciation fin exercice
Avances et acomptes versés					-
Clients	23 832	5 159			28 991
Total actif circulant					-
Créances fiscales					-
Débiteurs divers					-
TOTAL CREANCES	23 832	5 159	-	-	28 991

Capital social

Le capital souscrit et autorisé de la société VOGO au 30 juin 2023 s'élève à 623.557,625 euros divisé en 4.988.461 actions entièrement libérées ayant une valeur nominale de 0,125 euro chacune.

Le tableau ci-après résume les bons de souscriptions acquis et non exercés au 30 juin 2023 :

BSCPE	
Nombre de BSPCE émis	14 800
Date d'autorisation par l'AG	5 juin 2020
Date d'émission par le Conseil d'administration	12 avril 2021
Nombre d'actions pouvant être souscrites sur exercice des BSPCE	14 800
Date d'expiration	12 avril 2031
Prix de souscription	Gratuit
Prix d'exercice (en euros)	10,38
Nombre d'actions souscrites au 30 juin 2023	0
Nombre cumulé de bons de souscriptions annulés ou caducs	2 400 ⁽¹⁾
Bons de souscription susceptibles d'exercice au 30 juin 2023	12 400

⁽¹⁾ La caducité de 2.400 BCE-2021-1 a été constatée par le Conseil d'administration le 3 avril 2023.

Variation des capitaux propres

(en milliers d'€)	Capital	Primes	Réserves	Résultat	Subv invest	Total Part du Groupe	Minoritaires	Total Capitaux propres
Situation nette au 31/12/2021	511	17 375	-8 590	-1 573	130	7 852	-	7 852
Souscription au capital						-		-
Frais liés aux opérations sur capital nets IS						-		-
Variation des écarts de conversion			-8			-8		-8
Variation de périmètre						-		-
Variation des subventions d'investissement					70	70		70
Variation des actions propres			1			1		1
Affectation du résultat			-1 573	1 573		-		-
Changement de méthode						-		-
Résultat net de la période				-1 419		-1 419		-1 419
Situation nette au 31/12/2022	511	17 375	-10 170	-1 419	200	6 497	-	6 497
Souscription au capital	113	4 805				4 918		4 918
Frais liés aux opérations sur capital nets IS						-		-
Variation des écarts de conversion			37			37		37
Variation de périmètre						-		-
Variation des subventions d'investissement					-42	-42		-42
Variation des actions propres						0		0
Affectation du résultat			-1 419	1 419		-		-
Changement de méthode						-		-
Résultat net de la période				-1 544		-1 544		-1 544
Situation nette au 30/06/2023	624	22 180	-11 552	-1 544	158	9 866	0	9 866

Provisions

	30/06/2023	31/12/2022
Prov. pour indemnités de fin de carrière	282 142	260 594
Prov. pour garanties	68 643	97 185
Prov. pour pertes de change	49 076	29 163
Participation dans les filiales mises en équivalence	209 792	72 587
Total Prov. pour risques & charges	609 653	459 529

	Provision début exercice	Dotations	Reprises	Résultat du 1er semestre des filiales mises en équivalence	Provision fin exercice
Prov. pour indemnités de fin de carrière	260 594	21 548			282 142
Prov. pour garanties	97 185		28 542		68 643
Prov. pour pertes de change	29 163	49 076	29 163		49 076
Participation dans les filiales mises en équivalence	72 587			137 205	209 792
Total Prov. pour risques & charges	459 529	70 624	57 705	137 205	609 653
Résultat d'exploitation		21 548	28 542		
Résultat financier		49 076	29 163		
Résultat exceptionnel					

La participation dans les filiales mises en équivalence correspond à la participation à hauteur de 49% dans la filiale Vogoscope SAS.

Dettes financières

Décomposition des dettes financières

(en €)	30/06/2023	31/12/2022
Emprunts auprès des établissements de crédit	6 061 968	6 111 147
I.C.N.E. sur emprunts	2 217	10 210
Comptes courants actionnaire	264	264
Dettes financières Crédit-bail	-	1 116
Concours bancaires courants	103 506	960 000
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	6 167 955	7 082 737

Echéancier des dettes financières

(en €)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 909 344	4 152 624	
I.C.N.E. sur emprunts	2 217		
Comptes courants actionnaire	264		
Dettes financières Crédit-bail	-		
Concours bancaires courants	103 506		
I.C.N.E. sur trésorerie passive			
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	2 015 331	4 152 624	-

Dettes non financières

(en €)	30/06/2023	31/12/2022
Fournisseurs et comptes rattachés	2 158 271	2 978 830
Avances et acomptes reçus	163 809	231 671
Client AAE		
Dettes sociales	1 065 281	1 380 572
Dettes fiscales	401 190	255 761
Dettes d'IS exigible	127 126	52 650
Crédit vendeur	-	166 667
Produits constatés d'avance	227 887	241 837
Dettes diverses	39 913	27 484
TOTAL AUTRES DETTES	4 183 477	5 335 472

Actions Propres

La Société a conclu, le 24 décembre 2018, avec CM-CIC, un contrat de liquidité et y a affecté la somme de 100 k€.

Deux versements complémentaires ont été effectués durant l'exercice 2019 pour un montant de total de 150K€ ce qui porte le montant de trésorerie affecté au contrat au 30 juin 2023 à 250K€

Dans le cadre de ce contrat, au cours du semestre écoulé, 65.901 actions ont été achetées au cours moyen de 3,92 euros par action, et 76.166 actions ont été vendues au cours moyen de 3,87 euros par action.

Compte tenu des achats et ventes effectués au cours du semestre, le solde du contrat de liquidité était de 27 770 actions au 30 juin 2023. A cette date, la valeur en portefeuille s'élevait à 111 792,70 euros, sur la base du cours de clôture au 30 juin 2022, soit 4,03 euros.

Plan d'actions gratuites

Informations sur les actions attribuées gratuitement						
Date d'assemblée Générale	5 juin 2020 (Plan 2021-1)	5 juin 2020 (Plan 2021-2)	4 juin 2021 (Plan 2021-3)	4 juin 2021 (Plan 2021-4)	17 juin 2022 (Plan 2022-1)	17 juin 2022 (Plan 2022-2)
Date d'attribution des actions par le Conseil d'administration	12 avril 2021	12 avril 2021	27 septembre 2021	10 décembre 2021	30 novembre 2022	30 novembre 2022
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	40.000	5.000	6.000	3.800	4.200	32.000
Dont nombre total d'actions attribuées aux mandataires sociaux de la Société	0	0	0	0	0	15.000 ⁽¹⁾
Date d'acquisition définitive des actions	12 avril 2022 12 avril 2023	12 avril 2022	31 décembre 2022	10 décembre 2022	1 ^{er} décembre 2023	1 ^{er} décembre 2023
Date de fin de période de conservation	12 avril 2023 12 avril 2024	12 avril 2023	31 décembre 2023	10 décembre 2023	1 ^{er} décembre 2024	1 ^{er} décembre 2024
Nombre d'actions définitivement attribuées à la date du présent rapport	40.000	5.000	6.000	2.800	0	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques à la date du présent rapport	0	0	0	1.000	0	0
Actions attribuées restantes à la date du présent rapport	0	0	0	0	4.200	32.000

⁽¹⁾ Attribution gratuite d'actions au profit de Monsieur Pascal SAGUIN, Directeur Général Délégué, lequel est tenu, conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1, II al. 4 du Code de commerce, de conserver au nominatif un minimum d'une action jusqu'à la cessation de ses fonctions



NOTES

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation

Production immobilisée

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Résultat financier

Résultat exceptionnel

Effectif moyen

Rémunération des organes de direction

Honoraires des commissaires aux comptes

Ventilation du chiffre d'affaires

Revenues	1SE2023	Var.%	Rep.%	1SE2022	Rep.%
Total	4 487 926	-24%	100%	5 871 371	100%
Sport	3 712 650	-19%	83%	4 576 061	78%
Industrie	775 276	-40%	17%	1 295 310	22%

Sur le premier semestre 2023, le chiffre d'affaires de VOGO s'établit à 4,5 M€ en repli de 24% par rapport à la même période en 2022. Le semestre a été marqué par une transition du modèle d'affaires dans le sport avec la multiplication des commandes prises sur un modèle récurrent.

Sur le marché du sport (83% de l'activité du semestre), le chiffre d'affaires affiche un repli de 19% à 3,7 M€ contre 4,6 M€ au premier semestre 2022.

Cette évolution doit être appréciée au regard de la contribution croissante des commandes signées dans le cadre de contrats récurrents pour des périodes d'engagement de 3 à 5 ans. Si la mise en œuvre de ce nouveau modèle, encouragé par une part importante des nouveaux clients, impacte le chiffre d'affaires à court terme, elle offre trois avantages décisifs pour VOGO :

- Une hausse de la contribution des revenus récurrents (vs des ventes pures), sans impact sur la rentabilité des affaires
- Une hausse de la contribution des commandes réalisées en direct avec les donneurs d'ordre de premier ordre
- Une fidélisation renforcée du portefeuille clients avec un potentiel important d'extension des ventes de solutions technologiques audio et vidéo sur la base installée.

Au-delà de cette évolution du modèle d'affaires, l'activité du semestre a été marquée par l'obtention fin juin de la certification des solutions d'arbitrage professionnelles audio et vidéo dans le football pour une période de 4 ans. Elle ouvre la voie à de nouveaux contrats avec les fédérations et conforte la place centrale occupée par VOGO dans l'univers du sport. Au premier semestre, l'attente de cette certification a généré des décalages dans l'exécution de plusieurs commandes. Le rattrapage sera opéré dès le second semestre et viendra soutenir l'activité des prochains mois.

Sur le marché de l'industrie (17% de l'activité du semestre), le chiffre d'affaires reflète le contexte économique général en demi-teinte, se traduisant par un attentisme accru dans les décisions d'investissement chez les clients. Le chiffre d'affaires ressort ainsi à 0,8 M€ contre 1,3 M€ au premier semestre 2022. Toutefois, une amélioration est attendue dès le second semestre grâce au renforcement de l'équipe commerciale et à la prise de conscience du monde industriel de l'importance des solutions audio pour assurer la sécurité, la protection et le confort des collaborateurs. Ce dernier sujet ressort en effet comme un élément clé dans les stratégies RSE des entreprises industrielles.

En termes géographiques, les évolutions constatées reflètent également la transformation engagée du modèle d'affaires et les décalages de commandes constatés sur le semestre. L'international continue de concentrer une part importante de l'activité avec plus de 73% du chiffre d'affaires.

Revenues	1SE2023	Var.%	Rep.%	1SE2022	Rep.%
Total	4 487 926	-24%	100%	5 871 371	100%
EMEA	3 903 235	-18%	87%	4 772 019	81%
North America	452 991	-48%	10%	863 128	15%
South America	20 963	-62%	0%	55 102	1%
Asia Pacific	110 738	-39%	2%	181 123	3%

La zone EMEA (représentant 87% de l'activité) est en repli de 18% par rapport à la même période en 2022 avec un chiffre d'affaires de 3,9 M€. De son côté, la zone US (10% du chiffre d'affaires du semestre) particulièrement sensible au modèle TaaS, affiche un chiffre d'affaires de 0,5 M€ à comparer aux 0,9 M€ réalisés sur le premier semestre 2022. Sur l'ensemble des zones, les perspectives restent pour autant favorables, confortées par la qualité du carnet de commandes et des discussions en cours sur de nombreux projets en phase avancée.

Production immobilisée

La production immobilisée correspond aux dépenses de développement engagées par la Société dans le cadre des travaux de R&D.

La valeur de la production immobilisée correspond aux dépenses de personnel affectées au développement de l'application VOGOSPORT et plus particulièrement à l'adaptation de la solution aux besoins spécifiques des professionnels du sport.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Charge d'impôt de l'exercice

(en €)	30/06/2023	30/06/2022
Impôts sur les bénéfices	6 113	180 560
Impôts différés	8 560	
Total (charge) ou produit d'impôt	14 673	180 560

Un crédit d'impôt recherche est comptabilisé au 30 juin 2023 pour un montant de 188K€.

Résultat financier

	30/06/2023	30/06/2022
Gains de change	-	34 436
Autres produits	10 978	1 495
Reprises sur prov. et amort. financiers	29 213	1 024
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	40 191	36 955
Dotation aux prov. & amort. financiers	49 075	41 499
Intérêts et charges financières	49 238	55 585
Pertes de change	7 272	24 602
TOTAL CHARGES FINANCIERES	105 585	121 686
RESULTAT FINANCIER	- 65 394	- 84 731

Résultat exceptionnel

	30/06/2023	30/06/2022
Subventions virées au résultat	41 535	7 622
Autres produits	11 035	1 089
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	52 570	8 711
Autres charges	8 440	1 121
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 440	1 121
RESULTAT EXCEPTIONNEL	44 130	7 590

Effectif moyen

	30/06/2023	30/06/2022
Effectif moyen employé	66	55
Cadres et professions supérieures	57	49
Employés / Ouvriers	9	6

4



DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

4 | DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes présentés pour le semestre écoulé dans le rapport financier semestriel sont établis conformément aux normes comptables françaises applicables et qu'ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité (figurant en pages 7 à 13) présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice et de leur incidence sur les comptes et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

A Montpellier, le 27 septembre 2023

Monsieur Christophe CARNIEL

Président Directeur Général